

COMPTE RENDU

SEANCE DU 25 Mars 2021

Le 25 mars 2021, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET ET BOUXAL s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Absent : 1

Sont présents : AYROLES Sylvain, BOUSQUET Véronique, CASTANIE Albert, COSTES Florent, FEYT Evelyne, GUENETTE Catherine, HUDRY François, LEPRETTRE Stéphane, PECHEYRAN Didier.

Absent (e)s :

Absent (e)s excusé (e)s : ESCALE Jean-Claude (pouvoir donné à M. François Hudry)

Date de la convocation : le 18 mars 2021.

Secrétaire de séance : Florent COSTES.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation des comptes de gestion 2020
- 2 – Vote des comptes administratifs 2020
- 3 - Affectation des résultats d'exploitation 2020 des différents budgets
- 4 – Délibération pour le plan de financement de la chaudière (école)
- 5 – Validation devis chaudière et radiateurs
- 6 – Révision des loyers
- 7 – Projet maison Legall – choix de l'architecte
- 8 – Opération « label école numérique 2020 » - devis complémentaire
- 9 – Travaux de voirie 2021
- 10 – Demande de participation au fonctionnement ALSH Sousceyrac
- 11 – Devenir parcelle de Combepaille
- 12 – Point d'avancement « adressage »
- 13 – Modification vente de carburant – validation devis DIP
- 14- convention SIVU du Pech Larrode/ Commune pour le multiple rural (Gestion station-service)
- 15 – Points divers

1 – Approbation des comptes de gestion 2020

Approbation des comptes de gestion (COMMUNE/MULTIPLE RURAL/ASSAINISSEMENT/LOTISSEMENT) dressés par M. le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-3 Vote des comptes administratif et affectation des résultats d'exploitation des différents budgets

Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GUENETTE Catherine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. LEPRETTRE Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatrices de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent |
| Résultats reportés | | 152 848,16 € | | 11 354,77 € | - € | 164 202,93 € |
| Opérations de l'exercice | 212 347,67 € | 243 320,99 € | 124 038,24 € | 83 738,95 € | 336 385,91 € | 327 059,94 € |
| Totaux | 212 347,67 € | 396 169,15 € | 124 038,24 € | 95 093,72 € | 336 385,91 € | 491 262,87 € |
| Résultats de Cloture | | 183 821,48 € | 28 944,52 € | - € | | 154 876,96 € |

| | | |
|---|---------------|---|
| Besoin de financement | 28 944,52 € | |
| Excédent de financement | - € | (1) |
| Restes à réaliser | 3 000,00 € | - € |
| Besoin de financement | - 3 000,00 € | |
| Excédent de financement des restes à réaliser | - € | (2) |
| Besoin total de financement | - 31 944,52 € | |
| Excédent total de financement | - € | (1) + (2) |
| Décide d'affecter la somme de | 31 944,52 € | au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé |
| | 151 876,96 € | au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté |

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats tels que définitifs ci-dessus

Afin de laisser le conseil municipal délibérer, M. Stéphane LEPRETTRE, Maire, quitte la séance

Multiple rural

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GUENETTE Catherine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. LEPRETTRE Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatrices de l'exercice considéré. 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent |
| Résultats reportés | 11373,45 | | 40 721,84 € | | 52 095,29 € | - € |
| Opérations de l'exercice | 321 125,95 € | 359 229,64 € | 28 452,02 € | 45 209,67 € | 349 577,97 € | 404 439,31 € |
| Totaux | 332 499,40 € | 359 229,64 € | 69 173,86 € | 45 209,67 € | 401 673,26 € | 404 439,31 € |
| Résultats de Cloture | | 26 730,24 € | 23 964,19 € | | | 2 766,05 € |

| | | |
|---|-------------|-----------|
| Besoin de financement | 23 964,19 € | |
| Excédent de financement | - € | (1) |
| Restes à réaliser | - € | - € |
| Besoin de financement | 23 964,19 € | |
| Excédent de financement des restes à réaliser | - € | (2) |
| Besoin total de financement | 23 964,19 € | |
| Excédent total de financement | - € | (1) + (2) |

2° Décide d'affecter la somme de

| | |
|-------------|---|
| 23 964,19 € | au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé |
| 2 766,05 € | au compte 002 (fonctionnement) : Excédent de fonctionnement reporté |

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats tels que définitifs ci-dessus

Afin de laisser le conseil municipal délibérer, M. Stéphane LEPRETTRE, Maire, quitte la séance

Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GUENETTE Catherine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. LEPRETTRE Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatrices de l'exercice considéré. 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent |
| Résultats reportés | | 15 836,62 € | 4 285,24 € | | 4 285,24 € | 15 836,62 € |
| Opérations de l'exercice | 16 391,07 € | 14 538,84 € | 7 240,73 € | 8 562,24 € | 23 631,80 € | 23 101,08 € |
| Totaux | 16 391,07 € | 30 375,46 € | 11 525,97 € | 8 562,24 € | 27 917,04 € | 38 937,70 € |
| Résultats de Cloture | | 13 984,39 € | 2 963,73 € | | | 11 020,66 € |

| | | |
|---|------------|-----------|
| Besoin de financement | 2 963,73 € | |
| Excédent de financement | - € | (1) |
| Restes à réaliser | - € | - € |
| Besoin de financement | 2 963,73 € | |
| Excédent de financement des restes à réaliser | - € | (2) |
| Besoin total de financement | 2 963,73 € | |
| Excédent total de financement | - € | (1) + (2) |

Décide d'affecter la somme de

| | |
|-------------|---|
| 2 963,73 € | au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé |
| 11 020,66 € | au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté |

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats tels que définitifs ci-dessus

Afin de laisser le conseil municipal délibérer, M. Stéphane LEPRETTRE, Maire, quitte la séance

Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GUENETTE Catherine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. LEPRETTRE Stéphane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatrices de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent | Dépenses ou déficit | recette ou excédent |
| Résultats reportés | | - € | | 27 311,77 € | - € | 27 311,77 € |
| Opérations de l'exercice | 44 356,58 € | 44 356,58 € | 47 489,28 € | 42 277,08 € | 91 845,86 € | 86 633,66 € |
| Totaux | 44 356,58 € | 44 356,58 € | 47 489,28 € | 69 588,85 € | 91 845,86 € | 113 945,43 € |
| Résultats de Cloture | | | | 22 099,57 € | | 22 099,57 € |

| | | |
|---|-----------------------|---|
| Besoin de financement | - € | |
| Excédent de financement | 22 099,57 € (1) | |
| Restes à réaliser | | |
| | - € | - € |
| Besoin de financement | - € | |
| Excédent de financement des restes à réaliser | - € (2) | |
| Besoin total de financement | | |
| | - € | |
| Excédent total de financement | 22 099,57 € (1) + (2) | |
| 2 ° Décide d'affecter la somme de | | |
| | - € | au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé |
| | - € | au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté |

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats tels que définitifs ci-dessus

Afin de laisser le conseil municipal délibérer, M. Stéphane LEPRETTRE, Maire, quitte la séance

4 – Délibération pour le plan de financement de la chaudière (école)

Lors du conseil municipal du 2 décembre 2020, une délibération avait validée le plan de financement lors de la demande de DETR à une subvention à hauteur de 50%.

Depuis la Préfecture a réorienté le dossier sur le « Plan de Relance Energétique » avec une aide à hauteur de 80%.

Nouveau plan financement proposé :

| | |
|--|---------------|
| Subvention Plan de Relance Energétique 2021 (80%): | 6 305.00 € HT |
| Autofinancement communal (20%) : | 1 575.53 € HT |
| Total : | 7 880.53 € HT |

Le conseil valide cette décision.

5 – Validation devis chaudière et radiateurs

Le conseil municipal valide le devis de 7 880,53 €HT / 9 456.64 € TTC pour le changement de la chaudière ainsi que l'installation de 2 radiateurs dans le hall d'entrée de la nouvelle école pour un montant de 1503 € HT / 1803.60 € TTC (sujet abordé à l'ordre du jour 8).

6 – Révision des loyers

Logements « commune » :

| Logement | Locataires | ancien loyer | nouveau loyer |
|-----------------|---------------|--------------|---------------|
| École du Montet | Gibrat Sylvie | 413.84 € | 415.75 € |
| École du Montet | Law mine M.C. | 364.30 € | 365.98 € |

Logements et locaux « multiple rural » :

| Logement | Locataires | ancien loyer | nouveau loyer |
|-------------------------|-------------------|--------------|---------------|
| Maison Cantaloube | Chalande Evelyne | 308.85 € | 310.27 € |
| Garage « station » | Leprettre S. | 42.19 € | 42.65 € |
| Local Maison Cantaloube | My Home System | 227.38 € | 226.15 € |
| Logement épicerie | Bellanger Charles | 400.00 € | 403.68 € |

Le conseil municipal valide l'évolution des loyers avec effet au 01/01/2021.

7 – Projet maison Legall – choix de l'architecte

Le projet s'amorce, M le maire a sollicité l'architecte M Pierre ROUEDE de Lacapelle-Marival (ayant déjà réalisé le projet mairie/école).

Il propose la réalisation d'une esquisse de travaux d'aménagement et d'assistance au montage des dossiers de demandes de financement pour 1 000 € HT / 1200 € TTC.

Le conseil valide cette proposition.

8 – Opération « label école numérique 2020 » - devis complémentaire

Le dossier de demande de financement pour l'équipement informatique de l'école, pour lequel nous avons délibéré en Juillet 2020 pour un total d'investissement de 10 618 € a été retenu par le Ministère de l'Education Nationale avec une subvention de 50% (5309 €).

Nous attendons le retour de la convention signée

En concertation avec les enseignants, le hall de la nouvelle école sera transformé en salle informatique, d'où l'achat de 2 radiateurs (cf ordre du jour 5).

M le maire précise qu'il faudra prévoir en complément l'achat de tables et chaises, réaliser des installations électriques et prises réseau.

Un devis pour les installations électriques et prises réseau a été demandé à ESR (M. Sibout).

Montant du devis 2367.57 € HT (2841.08 € TTC).

Les autres devis ne sont pas encore parvenus à la mairie.

9 – Travaux de voirie 2021

La commission voirie s'est réunie le 19 mars 2021. Elle valide les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de 16361.59 € TTC pour 2021 (participations au SIVU du Pech Larode, consommation électrique et entretien de l'éclairage public, fauchage des abords des routes et 4 jours de point à temps sur la voirie).

Ensuite, divers travaux sont à effectuer sur la commune : marquage définitif du rond-point, passages piétons, balise à mettre en place au niveau de la sortie d'Agrisanders, revêtement au niveau de l'accès à la maison de Jean-Lou Calmejane, poursuite des travaux sur la route du Montet, problème d'hydraulique sur la route de Broussole et sur la route du Montet.

Le conseil décide de valider pour cette année le marquage du rond-point, des passages piétons, la balise au niveau de la sortie d'Agrisanders, le revêtement sur l'accès à la maison de Jean-Lou Calmejane et la poursuite des travaux sur la route du Montet route du Montet.

Il est possible que le Conseil Départemental refasse le revêtement de la traversée de Lavitarelle sur les 2 départementales. Dans cas les travaux de marquages seront reportés.

10 – Demande de participation au fonctionnement de l'ALSH de Sousceyrac

Les enfants de la commune fréquentent les 2 centres de loisir de Leyme et de Sousceyrac en Quercy. La commune participe financièrement au fonctionnement du centre de loisir de Leyme.

La commune de Sousceyrac en Quercy souhaite mettre en place un mode de financement équivalent à celui en place au niveau de Leyme avec les communes de l'ancien canton de Lacapelle Marival.

Après concertation, le conseil fait la proposition de partager à part égale la part fixe demandée de 3€/habitant entre Sousceyrac et Leyme de régler la part variable en fonction de la fréquentation réelle des enfants dans chacune des 2 structures.

11 – Devenir parcelle de Combepaille

Jusqu'à aujourd'hui, cette parcelle communale est proposée aux agriculteurs pour la vente d'herbe. La dernière convention a pris fin au 31/12/2020. Il a été évoqué lors d'un précédent conseil de la planter en arbres fruitiers sur une partie.

Après délibération le conseil ne souhaite pas réaliser les plantations sur cette parcelle.

En revanche, le conseil propose de faire cette plantation sur la parcelle communale derrière le jardin de Jeannette Cassan et Amedé Estival. Catherine Guenette se renseigne pour les variétés à implanter.

12 – Point d'avancement « adressage »

Depuis quelques mois, une commission a été créée, et a réalisé le référencement de toutes les voies et chemins avec une pré-identification et une pré-dénomination des voies. Le 16 avril prochain aura lieu une réunion avec la poste et la commission. Dans quelques mois, en fonction des conditions sanitaires une réunion avec les habitants par secteur sera établie.

13 – Modification vente de carburant – validation devis DIP

Le fournisseur de carburant propose du SP95-E10 (10%de bio éthanol) au lieu du SP 95 pour quelques centimes de moins. Cette modification entrainera une de modification de la pompe et de l’affichage. Cette opération n’entrainera pas de plus-value supplémentaire.

Compte tenu du devis de 450 € HT / 540 € TTC établit par DIP pour effectuer les modifications, le conseil municipal décide de ne pas modifier l'offre en carburant pour le moment.

14 - Convention SIVU du Pech Larrode / Commune pour le Multiple Rural (Gestion station-Service)

Suite au départ en retraite de Mme Odile LADIRAT, la commune devant respecter une période de carence de 6 mois avant de pouvoir réemployer Mme LADIRAT, il a été décidé d’établir une convention avec le SIVU du Pech Larrode afin d’assurer la continuité de services pour la gestion de la station-service.

Le SIVU du Pech Larrode assure l’emploi de Mme LADIRAT Odile pour la période du 1^{er} Février 2021 jusqu’au 30 Juin 2021, met à disposition de la commune/multiple rural de Montet-et-Bouxal cet agent et refacture les frais générés par cet emploi temporaire.

Une convention liant le SIVU du Pech Larrode et la commune/multiple rural de Montet-et-Bouxal est établie et précise les modalités techniques et financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention ,
- Charge M. le Maire de l’exécution de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires.

15 – Points divers

- M le maire présente le RPQS du SAEP Sud SEGALA au conseil municipal.
- Une réunion est prévue le 31 mars 2021 à Labathude pour relancer le projet de SIVU autour des écoles du RPI.
- Suite à l'appel à candidature lancé par le Grand Figeac pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (sujet évoqué lors de la séance du 30 octobre 2020 et pour lequel le conseil municipal était favorable à l'étude), les 2 candidatures reçues ont été analysées et présentées ce jour. Concernant, la commune de Montet et Bouxal, seule la toiture du préau de l'école a été retenue par les opérateurs, et le service du patrimoine a émis un avis défavorable.

- M le maire informe le conseil municipal que des réunions de travail par secteur ont eu lieu dans le cadre des travaux sur le PLUI, une s'est notamment tenue à Montet et Bouxal.
- Une rencontre avec le président de l'AMF 46 est prévue le 1^{er} avril 2021 à la mairie.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 9 avril à 20h30 pour le vote des budgets.

La séance est levée à 24h00.